

3^e ÉDITION GRAND FORUM DU PATRIMOINE

INVESTISSEMENT
CONSEILS

GESTION & FORTUNE
LE MAGAZINE DE LA GESTION PRIVÉE

Profession
EGP

INSCRIVEZ-VOUS SUR
GRANDFORUM.FR

GESTION & FORTUNE
LE MAGAZINE DE LA GESTION PRIVÉE

GESTION D'ACTIFS

ASSURANCE VIE

IMMOBILIER

CAPITAL INVEST.

BANQUE/CGP

FISCALITÉ/DROIT

GEF TV

LIBRAIRIE

MAGAZINE

ÉVÉNEMENTS

Vous êtes ici : Accueil > Assurance vie > L'assurance vie en ligne séduit de plus en plus les épargnants

ASSURANCE VIE

L'assurance vie en ligne séduit de plus en plus les épargnants

Mercredi 29 mai 2019 - 10:10

J'aime 0

Tweeter

SHARE

D'après un sondage Ipsos pour Assurancevie.com, l'assurance vie en ligne séduit de plus en plus d'épargnants. Elle pourrait aussi bénéficier de la transférabilité des contrats de la loi Pacte.

Alors que le commerce en ligne est largement rentré dans les mœurs, la souscription d'assurance vie en ligne avait - jusqu'ici - du mal à faire sa place. Il semble que les choses changent à vitesse grand V, comme l'illustre le sondage réalisé en avril 2019 par Ipsos pour le courtier internet Assurancevie.com.



Au total, 49% des sondés déclarent détenir un contrat d'assurance vie (contre 46% en 2017) et 18% pensent à en souscrire un, qu'ils en détiennent un ou non. Et pour y souscrire, de nouvelles tendances émergent. Ainsi les réseaux bancaires restent largement majoritaires : 63% des sondés ont souscrit leur contrat (ou envisagent de le faire) dans une agence bancaire (mais ils étaient 67% en 2017), 19 % auprès d'une mutuelle (16% en 2017) et 11% auprès d'un courtier internet (7% en 2017) au même niveau que les agents généraux. Enfin, 4% des sondés déclarent avoir souscrit leur contrat auprès d'associations (type Afer, Agipi) à égalité avec les CGPI.

La souscription en ligne a doublé en deux ans

« La souscription de contrats d'assurance vie sur internet a doublé en deux ans », se félicite Edouard Michot, président d'Assurancevie.com. Croissance qui se reflète directement dans l'activité d'Assurancevie.com qui a « doublé le nombre de nouveaux clients en deux ans ». Mieux 17% des sondés qui ont l'intention de souscrire un contrat, envisagent de le faire sur internet.

Cependant, côté notoriété, il reste du chemin à faire aux courtiers internet, qui ont pourtant bousculé le marché depuis 15 ans en supprimant les frais d'entrée et en offrant un éventail de fonds et de services parfois bien supérieurs à ceux d'autres canaux grand public. En termes de notoriété assistée, les plus connus sont les distributeurs d'assurance vie en ligne adossée à une banque en ligne : 43% des sondés connaissent Boursorama, 41% Fortuneo, 29% INGdirect et 24% BforBank. vient ensuite Assurancevie.com, premier des courtiers indépendants avec 12%, suivi de Mes-Placements.fr (5%). Enfin, les courtiers Binck.fr, Monfinancier.com, Linxea, Altaprofits, Yomoni ou WeSave font entre 4% et 1% de notoriété assistée.

Profiter de la loi Pacte

L'avenir s'annonce donc prometteur pour l'assurance vie en ligne. D'autant plus avec la loi Pacte qui « est pour nous une belle opportunité », commente Edouard Michot. Les courtiers internet devraient notamment profiter la transférabilité des contrats au sein d'un même assureur, en raison de leur absence de frais d'entrée et leurs contrats bien servis en termes de rendement. Selon le sondage, 55% des épargnants envisagent de le faire.

Carole Molé-Genlis

TAUX DE RENDEMENT

Assurance vie
TAUX DE RENDEMENT



cole → 1,80% | Crédit Agricole → 1,80% | C